

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 20 citoyennes et citoyens, sous la présidence de M. Eric Schaller. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 44 de la République et Canton du Jura du 5 décembre 2024 et par tout-ménages.

Le Président annonce que l'Assemblée communale est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal. Il présente M. Lucas Wolfer qui représente le bureau Biotec Biologie appliquée SA.

Deux citoyens sont nommés scrutateurs (majorité absolue : 11)

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024.
2. Discuter et voter une dépense de CHF 26'000.-, pour la réalisation d'un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2447 du lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 697 m² à M. Nicolas Pape, au prix de CHF 120.- le m², pour un montant total de CHF 83'640.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2025.
5. Divers

Aucune modification de l'ordre des points à l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024 est accepté, sans lecture, tel que rédigé.

2. Discuter et voter une dépense de CHF 26'000.-, pour la réalisation d'un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement

Le Président donne la parole à M. Hervé Froté, Conseiller communal en charge du dossier, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Ce règlement sur l'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux découle de la législation sur la loi sur l'eau, qui est obligatoire pour chaque commune, pour qu'elle puisse se munir d'un plan d'entretien des cours d'eau et gérer un catalogue de mesures. Le Conseil communal s'est approché plusieurs bureaux d'étude et demandé des offres pour pouvoir développer ce catalogue de mesures et répondre à cette législation. En cas d'acceptation de cette entrée en matière, M. Wolfer présentera en détail le projet. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président donne la parole à M. Lucas Wolfer du bureau BIOTEC Biologie appliquée SA qui présente le projet à l'aide d'un PowerPoint.

Ces plans d'entretien découlent d'une manière générale des lois fédérales et cantonales sur la protection des eaux qui vise à garantir, à protéger et à renforcer les valeurs écologiques des cours d'eau et plans d'eau. Il y a deux volets, un côté environnemental et écologique ainsi qu'un aspect

sécuritaire au niveau des cours d'eau pour les protections contre les crues. La Loi cantonale sur la gestion des eaux oblige les communes de se munir d'un plan d'entretien de cours d'eau et plans d'eau. Pour ceci, un cahier des charges a été établi par l'office de l'environnement, sur lequel les bureaux mandatés se basent pour établir les documents. Ce cahier des charges prévoit deux grands volets. Le premier est une remise en conformité des cours d'eau et plans d'eau en cas de constatation de déficits sécuritaires ou environnementaux. Et le second est de planifier l'entretien courant des berges, rives et des ouvrages de protection. Finalement, les objectifs sont d'avoir une vision claire des entretiens qui doivent être appliqués sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau communaux, de garantir leurs fonctions naturelles et une protection adéquate contre les crues.

Sur la commune de Pleigne, l'objectif de garantir les fonctions naturelles sera prédominant puisqu'il n'y a pas de cours d'eau qui traverse de village donc il n'y a pas un gros enjeu en termes de protection contre les crues, hormis pour quelques cours d'eau qui sont proches de routes ou d'habitations isolées. L'étude a recensé 31,9 km de cours d'eau sur la commune de Pleigne et environ 290 ouvrages à l'heure actuelle. Il y a au total 15 plans d'eau qui ont une vocation écologique ou sécuritaire. Deux de ces plans d'eau ne doivent pas être traités dans ce plan d'entretien puisqu'ils ont déjà les documents de gestion adéquats, il s'agit du Moulin de Bavelier qui fait partie de l'inventaire fédéral de reproduction des batraciens et de l'étang de Lucelle qui est une réserve naturelle.

Le bureau se rendra sur place pour établir des fiches d'entretien et estimer les coûts annuels de ces entretiens. En ce qui concerne la zone agricole, ce qui est en grande partie le cas sur la commune de Pleigne, c'est aux exploitants agricoles de s'occuper de l'entretien en annonçant les bords de cours d'eau en surface de promotion de la biodiversité. Ce qui se trouve en zone bâtie ou en bord de route est généralement à la charge de la commune. Les ouvrages (ponts, passerelles, seuils ou rampes) seront également recensés et auront des fiches pour leur entretien et les périodes de contrôle nécessaires.

Le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande si l'entretien se fait en majorité par les propriétaires ou par la commune. M. Wolfer répond qu'au niveau légal, pour les rives, c'est-à-dire le sommet de la berge, sont à sous la responsabilité des propriétaire, mais la commune est responsable de surveiller que l'entretien ait bien été réalisé. Tout ce qui se trouve dans le gabarit du cours d'eau (les berges et le lit) est sous la responsabilité de la commune. En revanche ce qui se trouve en zone forestière, comme la Lucelle qui est principalement dans la forêt, il n'y a pas d'entretien particulier à réaliser pour les fonctions naturelle, mis à part si des ouvrages de protections de route risqueraient d'être endommagés en cas de crue.

M. Wolfer indique encore que le budget de l'entretien courant des plans d'eau et cours d'eau ne devrait pas être trop élevé car la grande partie des éléments se trouvent en forêt ou en zone agricole et qu'il n'y a pas de grands risques pour les bâtiments. Il n'y a donc pas besoin de faire de gros entretiens dans le gabarit des cours d'eau, contrairement à d'autres communes. Ce qui concerne les rives des cours d'eau doit être entretenu par les agriculteurs et il n'y a pas d'entretien spécifique pour ce qui se trouve en forêt.

M. Hervé Froté indique qu'un règlement devra être établi et qu'une petite taxe sera perçue auprès des propriétaires fonciers pour financer l'entretien de ces cours d'eau et plans d'eau. Le règlement passera en assemblée communale pour approbation. Le bureau BIOTEC va faire un inventaire des mesures à réaliser et si la commune à la possibilité financière de procéder aux travaux, ceux-ci seront réalisés. Le crédit voté ce soir est la fourchette haute de l'offre de BIOTEC.

Un citoyen demande si les étangs, qui deviendraient obstrués, sont sous la responsabilité de la commune. M. Hervé Froté répond que le Lac de Lucelle ne rentre pas dans le cadre de ce plan d'entretien et qu'il en est de même pour l'étang de Bavelier. Les étangs de Moulin Neuf sont des étangs privés et l'entretien est à la responsabilité des propriétaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte, sans avis contraire, une dépense de CHF 26'000.- pour la réalisation d'un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.

Avant de passer au point suivant, le président remercie M. Wolfer pour ces explications et le libère pour le reste de l'assemblée.

3. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2447 du lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 697 m² à M. Nicolas Pape, au prix de CHF 120.- le m², pour un montant total de CHF 83'640.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Avant d'ouvrir ce point, le Président demande aux membres de la famille Pape de sortir de la salle. Le Président donne ensuite la parole à M. Hervé Froté, Conseiller communal responsable du dicastère, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Il s'agit de la vente de la parcelle n° 2447 du nouveau lotissement Vie de Ferrette. Le prix est le même que pour les autres parcelles déjà vendues. Il s'agit de la quatrième parcelle vendue et il en restera encore quatre. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Hervé Froté.

La parcelle avait déjà fait l'objet d'une réservation par d'autres personnes qui ont finalement retiré leur demande car ils ont quitté la localité. Depuis 2021, où les parcelles ont été mises à disposition, il s'agit de la quatrième vente, le rythme est assez faible. L'augmentation des prix et le Covid sont malheureusement passés par-là et l'engouement n'est plus le même qu'au début du projet de lotissement. M. Nicolas Pape est actuellement locataire d'un bien bourgeois et a envie de se construire une maison pour pouvoir y vivre lorsqu'il sera à la retraite dans une dizaine d'année. Le Conseil communal avait fixé des paramètres pour la vente de ces parcelles et les habitants de Pleigne sont en première position pour acquérir une parcelle dans cette zone. Le prix est de CHF 120.- par mètre carré, pour un total de CHF 83'640.-

Le Président ouvre la discussion.

Un citoyen trouve que ce n'est pas grave si toutes les parcelles ne sont pas vendues en une année. M. Hervé Froté indique qu'il reste encore quatre parcelles dans cette zone et qu'une nouvelle sera à disposition vers l'école après l'entrée en vigueur du PAL. Une nouvelle zone pourrait également être créée après l'entrée en vigueur du PAL et lorsque les finances communales seront meilleures.

Un citoyen demande jusqu'à quand est réservée la dernière parcelle. M. Hervé Froté répond qu'elle est réservée de manière contractuelle lors de l'achat du terrain. Elle est donc réservée jusqu'à la vente de l'avant-dernière parcelle et les réservataires devront prendre une décision à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la vente de la parcelle n° 2447 du lotissement « Vie de Ferrette » d'une surface de 697 m² à M. Nicolas Pape, au prix de CHF 120.- le m², pour un total de CHF 83'640.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Le Président donne le résultat de ce point à M. Nicolas Pape qui remercie l'assemblée.

4. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2025

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière des budgets communaux et bourgeois, qui s'exprime en ces termes :

« Le budget présenté ce soir est le fruit d'un grand travail, d'étude et de réflexion, de tout le Conseil communal et également de la caissière. L'année passée, nous avons annoncé que nous allions étudier assez profondément les comptes de la commune puisque depuis quelques années nous présentons des budgets déficitaires. Chaque conseiller et conseillère a étudié les comptes qui concernait son dicastère et procédé à une analyse détaillée des dépenses et des revenus.

Il faut savoir que la marge dont nous disposons est tout de même limitée car la grande partie des frais, environ 60 %, sont des dépenses liées et imposées par le canton. Ces charges sont principalement la santé, les œuvres sociales, l'enseignement et la formation. Pour les revenus, il s'agit des impositions des personnes physiques et morales, de la péréquation financière, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers. Ces derniers sont compliqués à estimer puisque nous sommes tributaires de ventes d'immeubles.

En parallèle, nous avons dû établir un plan financier, qui nous a été imposé par le Service des communes puisque le bilan au 31.12.2023 présentait un découvert. L'exercice a été réalisé avec l'aide d'une fiduciaire. Les résultats sont quelque peu inquiétants sur 5 ans et le déficit va être compliqué à résorber en gardant les mêmes chiffres. En fonction du résultat 2024 et des prévisions 2025, il faudra peut-être adapter certaines taxes pour les prochains budgets.

Pour le budget 2025 qui nous concerne, le Conseil communal vous propose de maintenir un minimum d'entretiens et d'investissements qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, ainsi que des amortissements pour diminuer la charges d'intérêts. Pour ce faire, beaucoup de crédits encore ouverts ont été consolidés lors de la dernière assemblée, des comptes ont été supprimés ou regroupés, dans le but de réduire au minimum les charges liés à ces comptes et aux intérêts. Nous vous proposons également un budget calculé avec des taxes et une quotité d'impôt inchangés. Pour l'instant, il n'y a pas de changement et certaines taxes seront peut-être recalculées en fonction du résultat des comptes 2024 et 2025.

Je ne vais pas plus entrer dans les détails puisque Marion Girardin, notre caissière le fera ensuite. Tout de même, malgré tous les efforts réalisés pour calculer ce budget, le résultat est négatif avec une perte de CHF 66'756.75 au compte global qui est décortiqué entre le compte général avec CHF -44'997.75 et CHF -21'759.- pour les financements spéciaux qui concernent les services communaux. Il est clair que ces chiffres ne sont pas satisfaisants mais nous avons bon espoir que les mesures prises et celles que nous allons prendre amélioreront le résultat de cet exercice. En comparaison et par rapport à d'autres communes, nous ne sommes de loin pas la pire, mais pouvons bien sûr encore nous améliorer.

Concernant le budget de la bourgeoisie, le même travail a été réalisé, mais cela a été plus facile puisqu'il y a moins de comptes ainsi que de sa relative bonne santé financière. Les principales entrées sont les locations des fermes et pâturages ainsi que les frais liés à l'exploitation forestière. Le budget qui vous est proposé ce soir présente un excédent de recettes de CHF 24'674.27.

En conclusion, le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière des budgets pour discuter en détail de ceux-ci. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à Mme Marion Girardin, caissière communale, qui présente le budget communal à l'aide d'un PowerPoint.

Le compte de résultat prévoit une perte de CHF 66'756.75, qui est divisée entre une perte de CHF 44'997.75 pour le compte général et une perte de CHF 21'759.00 pour les financements spéciaux. Les financements spéciaux prévoient les résultats individuels suivants : une perte de CHF 14'480.00 pour le traitement des eaux, une perte de CHF 17'100.00 pour l'alimentation en eau, un bénéfice de CHF 9'615.00 pour la gestion des déchets, un bénéfice de CHF 4'500.00 pour la taxe de séjour et une perte de CHF 4'294.00 pour les chemins ruraux.



Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE

Jeudi 12 décembre 2024, 20h00, Epicentre

La liste des investissements se présente de la sorte : CHF 1'750'000.00 pour les phases C et D de l'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau (ces frais seront divisés entre toutes les communes prenant part au projet), CHF 26'000.- pour le plan d'entretien des cours d'eau et CHF 66'000.- pour la fin du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL). Le total des investissements prévus se monte à CHF 1'842'000.-.

Les taxes communales restent inchangées par rapport à l'année 2024 :

Quotité d'impôt		2.10	
Taxe immobilière		1.20 ‰	
Avances cadastrales		0.05 ‰	
Fonds d'entretien des chemins		0.10 ‰	de la VO pour l'ensemble des propriétaires
	+ CHF	5.00 /ha	compris dans la périmètre intégral du RP
Taxe des chiens		CHF 50.00	par animal
Taxe des déchets		CHF 90.00	par ménage
		CHF 150.00	par résidence secondaire
		CHF 110.00	par entreprise
		CHF 260.00	par restaurant
		CHF 20.00	pour les cantines FC et Tir
Eau propre	Taxe de base	Volume annuel (m³/an)	Taxe de base (CHF/an)
		0 à 55	210.-
		56 à 500	215.-
		501 à 1'000	270.-
		1'001 à 3'000	375.-
		3'000 à 5'000	695.-
		Plus de 5'000	1'230.-
	Taxe de consommation		
		Volume annuel (m³/an)	Taxe de consommation (CHF/ m³)
		0 à 55	2.05
		56 à 500	1.95
		501 à 1'000	1.85
		1'001 à 3'000	1.75
		3'000 à 5'000	1.65
		Plus de 5'000	1.50
	Taxe de raccordement	0 ‰ de la valeur officielle	
Eaux usées	Taxe de base	Volume annuel (m³/an)	Taxe de base (CHF/an)
		0 à 55	155.-
		56 à 500	165.-
		501 à 1'000	250.-
		1'001 à 3'000	430.-
		3'000 à 5'000	965.-
	Taxe de consommation		
		Volume annuel (m³/an)	Taxe de consommation (CHF/ m³)
		0 à 55	2.50
		56 à 500	2.30
		501 à 1'000	2.15
		1'001 à 3'000	1.95
		3'000 à 5'000	1.80
		Plus de 5'000	1.60
	Taxe de raccordement	12 ‰ de la valeur officielle	

La présentation du budget communal étant terminée, le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Brosy ajoute quelques mots sur la situation des services communaux, notamment les eaux claires et les eaux usées qui prévoient un déficit. Théoriquement et dans la pratique, cela devrait s'autofinancer. Le Conseil communal est en réflexion sur ces deux services, car le déficit peut être résorbé durant quelques années par le fonds qui a été alimenté durant des années. Le bureau qui a réalisé les calculs à l'époque de la révision du règlement a proposé d'attendre encore une année afin de pouvoir comparer la situation sur deux ans avec le nouveau règlement, puis agir si nécessaire.

Un citoyen demande si les investissements réalisés pour l'interconnexion avec Movelier ont été comptabilisés dans le compte de l'eau ou si c'est ailleurs. Mme Marion Girardin répond que pour la première phase, le décompte final n'est pas encore prêt et qu'actuellement seule la commune de Movelier a payé les frais. Dès que toutes les subventions auront été réceptionnées, le décompte entre les communes sera réalisé, mais il apparaît que les frais pour les communes seront bien moins élevés que ce qui a été voté au départ. Aucun crédit bancaire ne devrait être ouvert pour le paiement de ces frais. Le déficit des services des eaux provient principalement d'une attribution au fonds de maintien de la valeur qui est prévue dans le but de financer des travaux d'investissements pour ces services.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2025 de la commune.

Le Président redonne la parole à Mme Marion Girardin, caissière communale, qui présente le budget bourgeois à l'aide d'un PowerPoint.

Le budget de fonctionnement et le compte général prévoient tous deux un bénéfice de CHF 24'674.27.

Le Président ouvre la discussion pour le budget bourgeois, la parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois 2025.

5. Divers

Le Président ouvre le point des divers en donnant la parole au Conseil communal pour débiter.

M. Hervé Froté indique que le dossier du PAL a été transmis au canton et un premier retour a été reçu. Dans les grandes lignes, les propositions de la Commune sont acceptées ce qui est plutôt une bonne surprise, ce qui veut dire que quelques terrains constructibles peuvent être conservés. Ce plan devrait pouvoir être mis en dépôt public en début d'année. Les oppositions seront ensuite traitées puis le dossier passera en assemblée pour être définitivement adopté.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne rentrée à toutes les personnes présentes.

Le Président lève l'assemblée à 20h58.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Schaller

Marion Girardin